

A FEUILLE D'OPPIO

RETROUVEZ TOUTE LA VIE DE VOTRE COMMUNE SUR
WWW.MAIRIE-OPPIO.FR

NOUVELLE
FORMULE

LE BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL DU VILLAGE D'OPPIO

Le Mot DU MAIRE

Chers Upians,

C'est un plaisir de vous retrouver à l'occasion de cette feuille d'Opio printanière que l'on doit à notre équipe de la communication en charge également du site internet et de la newsletter mensuelle.

Notre grand projet « Cœur de Village » se concrétise, les travaux en cours témoignent de son évolution. La fin du gros œuvre est prévue pour juillet, la pose du toit dans la foulée. Le planning est respecté.

Le projet d'une résidence séniors avec services se précise à la place d'Opio Color. Nous avons également des propositions d'activités complémentaires sur les parcelles attenantes.

Comme vous avez pu le constater, de nouveaux commerces s'installent à Opio. Soucieux du développement économique, je m'en réjouis et leur souhaite la bienvenue. En effet, la richesse de notre équilibre économique doit être préservée en corrélation avec le développement de notre population.

L'été arrive... et avec lui le risque incendie. Je vous rappelle toute l'importance et l'obligation de débroussailler pour protéger vos habitations et leurs occupants.

C'est aussi et surtout la période privilégiée pour partager de nombreuses fêtes et soirées culturelles que l'équipe municipale prépare pour vous.

Vous trouverez des conseils de débroussaillage, le calendrier des événements et diverses actualités dans les rubriques de cette feuille.

C'est avec joie que je vous donne rendez-vous pour partager nos manifestations estivales.

Bon été à tous.

Sincèrement

Thierry OCCELLI

LA FEUILLE D'OPPIO

Directeur de la publication :
Mairie d'Opio - route du Village - 06650 OPIO.
Tél. 04 93 77 23 18 - Fax 04 93 77 72 60
accueil@mairie-opio.fr.

Textes et photos : Mairie d'Opio
Point Info Tourisme

Création graphique : Graphie 4 - Vallauris
Crédits photos : @ Shutterstock, Phovoir, Pexels
Retrouvez toutes les informations du village sur
www.mairie-opio.fr

LÉGISLATION

DÉBROUSSAILLEMENT :
UNE OBLIGATION | 2 ET 3

URBANISME

CŒUR DE VILLAGE :
UNE GRANDE AVANCÉE | 4

PATRIMOINE

**OPPIO FÊTE LA ROSE
CENTIFOLIA | 9**

Le débroussaillage : une nécessité pour lutter contre les risques incendie

Source: Préfecture des Alpes Maritimes, DDTM, ONF, 2017

1 LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 m pouvant être portée à 100 m selon prescription d'un Plan de Prévention des Risques de Feu de Forêt (PPRIF).

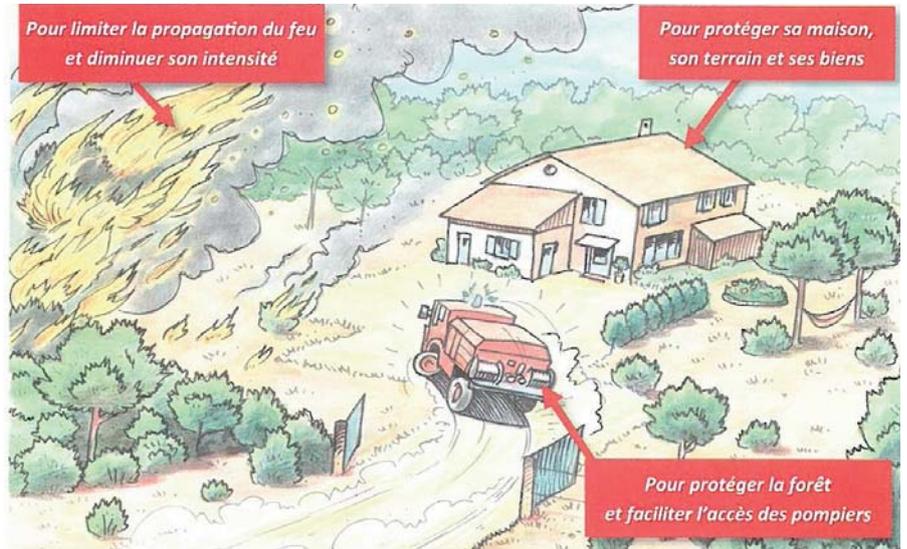
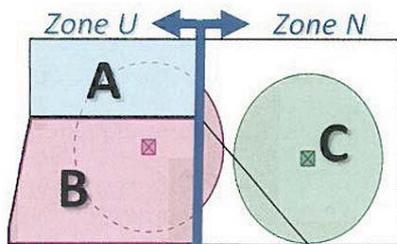
Zone urbaine, ZAC, lotissement :
débroussaillage partout



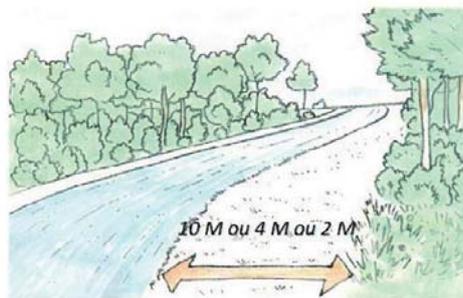
► EXEMPLE :

La parcelle de A sans bâti se situe intégralement en zone U, la parcelle de C avec bâti intégralement en zone N et la parcelle de B avec bâti à cheval. A et B doivent débroussailler intégralement la partie de leurs terrains située en zone U.

En zone N, les propriétaires doivent débroussailler à 50 mètres de leurs constructions, que ce soit sur leur propre terrain ou pas.

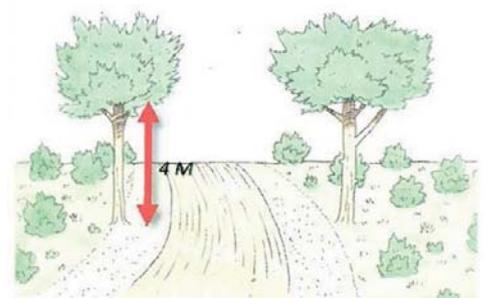


Le débroussaillage est obligatoire sur la totalité des terrains situés en zone urbaine (U) définie par un document d'urbanisme (POS, PLU).



Les voies donnant accès à la construction doivent être débroussaillées sur une profondeur de :

- 10 m pour les massifs très sensibles ;
- 04 m pour les massifs sensibles ;
- 02 m pour les massifs à sensibilité modérée.

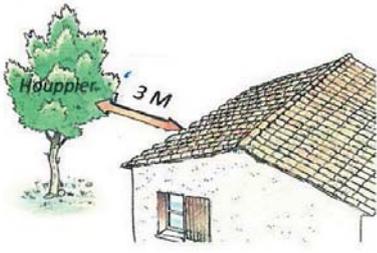


Il convient de dégager un gabarit minimum de passage de 4 m en hauteur sur les voies d'accès pour permettre l'accès des engins de secours.

2 LA MISE EN OEUVRE DU DÉBROUSSAILLEMENT :

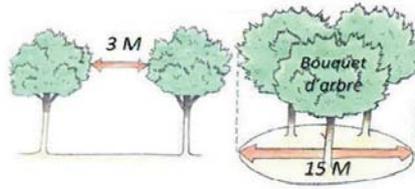
► POINT 1

Le maintien par la taille et l'élagage des houppiers des arbres à une distance de 3 m de tout point des constructions et installations.



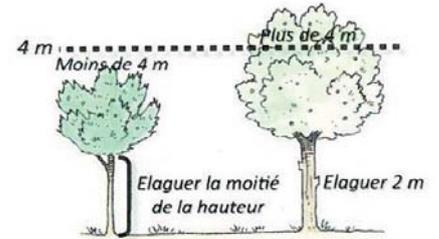
► POINT 2

Un écartement de 3 m entre houppiers avec la possibilité de maintenir des bouquets d'arbre d'un diamètre maximal de 15 m.



► POINT 3

L'élagage des arbres sur la moitié de la hauteur pour les sujets de moins de 4 m et sur 2 m de hauteur pour les sujets de plus de 4 m.



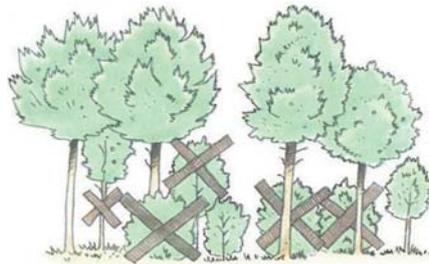
► POINT 4

La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse au niveau du sol.



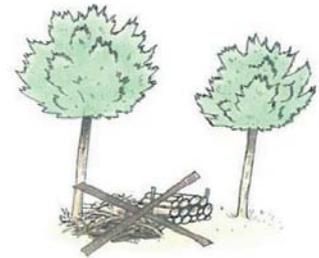
► POINT 5

La suppression des arbustes en sous étage.



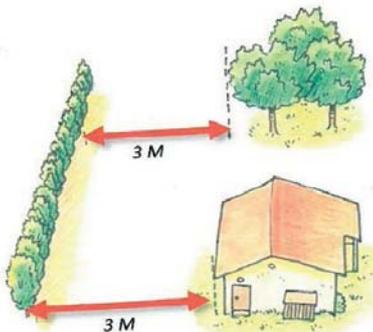
► POINT 6

L'élimination ou le broyage des végétaux et des rémanents de coupe et de débroussaillage dans le respect strict de la réglementation en vigueur.



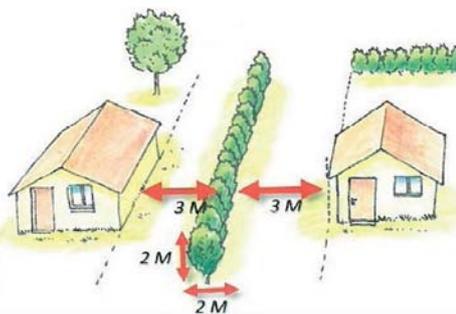
► POINT 7

Les haies non séparatives doivent être distantes d'au moins 3 mètres des constructions, installations et autres ligneux et avoir une épaisseur maximale de 2 m.



► POINT 8

Les haies séparatives, d'une hauteur maximale de 2 m doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations, de l'espace naturel et des haies voisines et avoir une épaisseur maximale de 2 m.



► POINT 9

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré tout au long de l'année.

QUI EST RESPONSABLE ?

Le maire de la commune est le responsable du contrôle de l'exécution des OLD.

Les travaux de débroussaillage obligatoire sont à la charge du propriétaire pour protéger ses proches et ses biens.

POUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS VERTS, CONSULTEZ LA PAGE 5 "ENVIRONNEMENT"

► Coeur de Village : une grande avancée dans les travaux



Le 06 février dernier, le Maire d'Opio a posé la 1^{ère} pierre dans le respect de la tradition provençale en enfouissant dans les fondations un parchemin porteur d'un message. Il a ainsi lancé le projet estimé à 8 millions d'euros en présence de nombreuses personnalités politiques et d'Opidiens.

Le chantier avance à grand pas puisque le terrassement s'est achevé et que le gros œuvre a déjà commencé. Selon le promoteur « La société Nouveau Logis Azur », la livraison est prévue fin 2018.



► HOMMAGE À BRUNO ROMEDA, L'ARTISTE

L'artiste italien s'en est allé à l'âge de 87 ans. Sculpteur de renommée internationale, il s'était installé sur la commune dans les années 50 avec son compagnon, l'architecte Robert Courtright. L'été dernier, à l'occasion de l'inauguration du rond-point Coluche, il avait offert à la commune une sculpture circulaire qui trône fièrement sur ce rond-point : **le cercle de la sérénité**. Nous avons une pensée émue pour cet artiste.

► Rappels !

INTERDICTION TOTALE DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EN PÉRIODE ROUGE



Du 1/07 au 30/09, cette période peut être étendue par arrêté préfectoral spécifique en fonction des conditions météorologiques.
Tenez-vous informés!

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les jours de collecte des déchets sont les suivants :

- **Bac vert** : collecte **un vendredi sur 2**
- **Bac marron** : collecte **lundi et vendredi matin**
- **Bac jaune** : collecte le **mercredi matin**
- **Déchets végétaux** : collecte le **mardi matin d'avril à octobre et un mardi matin sur 2 de novembre à mars**
- **Encombrants** : en **déchetterie** selon le règlement ou sur RDV au **04 92 19 75 00**
- **Benne à vêtements** : une benne est à votre disposition au **Chemin du Poudeirac** près du service technique. Merci de rentrer vos bacs après chaque collecte. Si vous n'avez pas encore reçu dans votre boîte aux lettres le nouveau calendrier 2017 de la CASA, vous pouvez le retrouver en Mairie, au Point Info Tourisme ou encore sur notre site internet : mairie-opio.fr



DÉCHETTERIE CASA

Afin d'accéder aux déchetteries de la CASA, tout usager doit être muni de son badge d'accès qui lui donne un droit de dépôt gratuit (en tant que particulier).

OPIO DÉPEND DE LA DÉCHETTERIE DE VALBONNE

461 Chemin de la Veyrière
Téléphone : 04 92 28 50 21.

Horaires d'ouverture :

de lundi au samedi de 08h30 à 11h45 et de 14h00 à 17h00.

"Introduction de gambusies, poissons prédateurs de moustiques, dans le bassin de rétention de notre terrain agricole



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Vous avez un nid de frelons asiatiques dans votre propriété : le département missionne des entreprises spécialisées pour vous en débarrasser



QUI CONTACTER ?

Le Département des Alpes-Maritimes
Tél. : 04 97 18 73 55
frelon-asiatique@departement06.fr
Vous pouvez télécharger la fiche de signalement sur www.departement06.fr

OÙ RETROUVER TOUTES LES INFORMATIONS UTILES PRÈS DE CHEZ VOUS ?

- Dans les Maisons du Département
- Dans votre Mairie

Aucune intervention n'aura lieu en urgence.

En cas de danger sur les personnes, contacter les pompiers, seuls habilités à évaluer la situation.

La lutte contre le frelon asiatique est financée entièrement par le Département. Aussi, aucun dédommagement ne vous sera demandé par les entreprises.

► SOYEZ SECS AVEC LES MOUSTIQUES

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES

Les femelles d'*Aedes albopictus* (dit "moustique tigre") pondent leurs œufs à sec ou à la limite d'eaux stagnantes.

Au contact de l'eau, les œufs éclosent et donnent des larves.

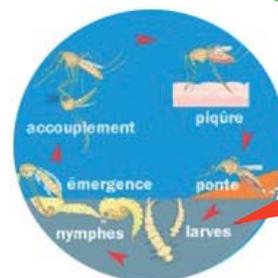
Au bout de 5 à 6 jours, ils donnent des moustiques adultes et piqueurs.

Les gîtes de reproduction d'*Aedes albopictus* sont majoritairement "fabriqués" par l'Homme, le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons...). Impossible de les recenser tous, car ils sont temporaires, aléatoires ou difficiles d'accès.

Pour vous protéger efficacement, évacuez les eaux stagnantes ou, mieux encore, supprimez physiquement ces gîtes larvaires.

LA MOITIÉ DU SUCCÈS,
C'EST VOUS !

Chaque femelle de "moustique tigre" pond environ 200 œufs.
Au contact de l'eau, ils donnent des larves.
C'est là qu'il faut agir !



CONSEIL GÉNÉRAL ALPES-MARITIMES

EID MÉDITERRANÉE

► Rappel:

Les bons gestes de l'été

NUISANCES SONORES :



Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, l'utilisation de tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres scies mécaniques, n'est autorisée que

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables
- De 9h à 11h et de 15h à 19h les samedis
- Et de 10h à 12h les dimanches

2 IDÉES REÇUES À REVOIR...

FAUX

Idée reçue n° 1 :

J'ai le droit de faire du bruit jusqu'à 22h00

On n'a pas le droit d'importuner ses voisins le jour comme la nuit. Les bruits d'appareils électroménagers, d'abolements, de chaîne hifi, de travaux de jardinage ou de bricolage peuvent être verbalisés par la police municipale ou la gendarmerie, lorsqu'ils sont de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à la tranquillité publique en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité. La sanction prévue dans le Code de la Santé Publique est une contravention pouvant s'élever jusqu'à 450 €.

FAUX

Idée reçue n° 2 :

Il existe une autorisation particulière pour une soirée bruyante

Si vous organisez une fête, pensez à prévenir vos voisins mais ne vous croyez pas autorisés pour autant à faire du bruit jusque tard dans la nuit et de ce fait à importuner votre voisinage.

BARBECUES :



Pendant la période rouge du 1/07 au 30/09, les méchouis et barbecues (non protégés) sont interdits. Ils peuvent être autorisés par la Mairie après consultation des services de sécurité et d'incendie.

FEUX D'ARTIFICE :



Quelle que soit la période de l'année, les feux d'artifice se tirent uniquement après autorisation de la Mairie et avis des différents services concernés.

► PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, TOUS ACTEURS !



Ressource précieuse, l'eau peut manquer. Ces périodes de sécheresse peuvent venir d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée (on prélève trop en été quand la ressource ne peut se renouveler faute de pluies,...). Quand la sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département.

Tous les secteurs d'activités sont concernés (agriculture, industrie, collectivités...). Les particuliers sont eux aussi invités à faire des économies d'eau et à réduire leur consommation : l'arrosage des pelouses, des espaces verts, le lavage des voitures, le remplissage des piscines...

CONNAISSEZ-VOUS LES ACTEURS LOCAUX DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ?

■ Le syndicat intercommunal d'amélioration de la qualité de l'eau de la Brague

(SIAQUEBA)

<http://www.riviere-brague.fr/restauration>



■ Le Département des Alpes Maritimes dispose de ressources en eau considérables, grâce à ses cours d'eau de montagne, mais aussi en raison de l'existence de réserves souterraines importantes.

Ces cours d'eau sont des écosystèmes complexes, fragiles dont la richesse biologique est remarquable.

Face à ces enjeux d'envergure, le Département œuvre pour préserver ces milieux naturels et la qualité de nos eaux tout en intégrant les problématiques liées au développement économique. <https://www.departement06.fr/preservation-du-cadre-de-vie/proteger-l-eau-3041.html>



► LES BEAUX JOURS REVIENNENT... ET SI ON ALLAIT MARCHER

Venez retirer la carte des chemins d'Opio au Point Info Tourisme !



► Nouveaux commerces et activités



LE MAS DES GÉRANIUMS

Restaurant gastronomique - Nouvelle gérance
Ouvert du mardi au dimanche midi et soir

7, Route de Nice • Tél. 04 93 77 23 23 • www.masdesgeraniums.com



LE PETIT GÉRANIUM

Bistrot-brasserie

Le petit géranium vient remplacer le Colysé

1 Carrefour de la Font Neuve • Tél. 04 93 77 17 69



DIÉTÉTICIENNE ET NUTRITIONNISTE - JULIE FULCONIS

Consultation du lundi au vendredi en cabinet ou à domicile sur RDV
Prise en charge diététique pour :

- Alimentation de l'enfant, l'adulte, la femme enceinte ou allaitante et la personne âgée
- Perte et prise de poids
- Problème de santé et maladies métaboliques : diabète, cholestérol, triglycérides, maladies cardio-vasculaires, cancer...
- Intolérances ou allergies alimentaires • Problèmes digestifs
- Bilan et équilibre alimentaire • Conseils alimentaires

4 bis chemin du Siaresq • Tél. 06 68 87 21 99 • juliefulconis@hotmail.fr



LE MARCHAND BIO

Vente de produits bio (fromages, épicerie, viandes, charcuteries, poissons, fruits et légumes)

Le Marchand Bio : une enseigne familiale et locale.

A l'origine du Marchand Bio, des maraîchers historiques grasseois : la famille Federzoni, 3 générations de professionnels du goût et d'amoureux de la terre. "Bio convaincus" depuis les années 70, les agriculteurs sont naturellement devenus commerçants. Si l'aventure a démarré par la vente directe à la ferme, le Marchand Bio est aujourd'hui une enseigne spécialisée en produits bio et qui compte déjà neuf magasins de produits bio répartis dans les Alpes-Maritimes et le Var. Ainsi qu'un site de vente en ligne : www.lemarchandbio.com.

1, Carrefour de la Font Neuve • Tél. 04 93 09 19 07 • www.lemarchandbio.com



L'AZURÉENNE

L'Azurénne - Bière du Pays de Grasse brassée artisanalement non filtrée et non pasteurisée.

Née du soleil et des terres provençales, la bière L'Azurénne taquine votre palais de ses saveurs issues de la Méditerranée.

12, route de Cannes • Tél. 06 43 35 60 41 • www.brasserie-lazureenne.com
brasserieazureenne@gmail.com • ouverture du jeudi au samedi

► Vie des quartiers ► L'actualité du CCAS



2^{ÈME} ÉDITION ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS : VENDREDI 19 MAI À 18H30

L'accueil des nouveaux habitants permet de présenter la commune et d'établir le contact avec les élus et les services.

Fort de son succès lors de sa 1^{ère} édition, la municipalité a souhaité renouveler l'opération pour offrir un moment de rencontre et d'échange. Cette cérémonie d'accueil donnera l'occasion de découvrir le patrimoine, les grands axes de l'action municipale en matière d'urbanisme, d'environnement ainsi que les différents services municipaux.

La 2^{ème} édition est fixée au vendredi 19 Mai à 18H30 à la salle polyvalente pour un moment de convivialité !

- Vous venez d'emménager, vous ne connaissez pas la commune et vous vous posez des questions dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels, sociaux, sportifs...
- Vous êtes installé(e) sur Opio depuis le 1er janvier 2015,
- contactez **Céline DUBOIS à la Mairie au 04 93 77 23 18** pour vous faire connaître.

la fête des voisins

La fête des voisins est une manifestation riche en échanges et en convivialité. Cette année, elle aura lieu le **vendredi 19 mai** sur le plan national mais chacun est libre de l'organiser dans son quartier selon son calendrier.

La Mairie met à votre disposition des kits de communication (nappes, cartons d'invitations, ballons...).

Informations :
Point Info Tourisme
04 93 60 61 72



PRÉVENTION DE LA CANICULE

Comme chaque année, dans le cadre de la prévention de la canicule, un courrier sera adressé par les services communaux aux personnes âgées et vulnérables pour les sensibiliser et leur proposer un soutien si besoin.

Si vous ne le recevez pas, bien que vous soyez concernés, n'hésitez pas à appeler la mairie au **04 93 77 23 18**.

DON DU SANG 2017

Le don du sang a lieu à la salle polyvalente de 15H00 à 19H30.

Les prochaines dates à noter dans votre agenda :

- **Lundi 03 Juillet**
- **Lundi 18 Septembre**
- **Lundi 27 Septembre**

Nous comptons sur vous !



PERMANENCE ASSISTANT SOCIAL

L'assistant social peut vous recevoir sur rendez-vous en appelant le **04 89 04 35 10**.

- le **mercredi matin** en Mairie
- les **autres jours** à la **circonscription d'actions médico-sociales de Grasse**.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, il vous rendra visite à domicile.

A NOTER DANS VOTRE AGENDA

PROCHAIN THE DANSANT

DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE

Salle du Maset à Châteauneuf de Grasse.





► Fête de la rose

18^{ÈME} ÉDITION

DIMANCHE 21 MAI 2017 À PARTIR DE 10H00

PARC DE LOISIRS - ROUTE DE CANNES. ENTRÉE LIBRE

Autrefois, la rose Centifolia embaumait les collines du village. Pour lui rendre hommage et la sublimer dans tous ses états, une journée lui est consacrée dans la tradition provençale. Des animations hautes en couleur en présence de l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO.



- Dès 10h00** : Ouverture du Marché artisanal (nombreux stands de produits locaux)
- 10h30** : Célébration de la messe en plein air par le Père Bao Dinh Ly (chants religieux interprétés par Céline DELLAGRISA)
- 11h00** : Atelier cuisine et dégustation (organisé par l'association « Cap sur com ») (10 € par personne) avec Stéphane MANGIN, Chef pâtissier, « La Bastide Saint-Antoine de Grasse », 1 étoile au Guide Michelin
- 11h30** : Danses traditionnelles avec la troupe « Leï Messugüé »
- 12h00** : Discours officiels : Thierry OCCELLI, Maire d'Opio et Jean-Pierre LELEUX, Sénateur des Alpes-Maritimes
- 12h15** : Apéritif d'honneur - Repas champêtre sous les oliviers
- 14h00** : «ART CANTO» Concert lyrique
- 14h30** : Atelier cuisine et dégustation (organisé par l'association « Cap sur com ») (10 € par personne) avec Gabriel DEGENNE, Chef du Ciste, Château de la Bégude, Opio
- 15h00** : Cortège et départ en calèche au champ de roses avec «l'Ouliveto et Bati-Bati» - Cueillette de la rose centifolia

Tout au long de la journée :

- Distillation d'eau de rose (Eric FAUSTIN)
- Dégustation du confit de rose (Famille AIME-DARDE)
- Promenade en calèche pour petits et grands (gratuit)
- Atelier de confection de tabliers pour la cueillette (Association 5^{ème} souffle) - payant

Point Info Tourisme : 04 93 60 61 72 ou www.mairie-opio.fr

► Fête Patronale de la Sainte Floride

DIMANCHE 04 JUIN 2017 À PARTIR DE 17H00

PLACE DE LA FONT NEUVE.

ENTRÉE LIBRE (SAUF REPAS DANSANT)

Les Opidiens célèbrent chaque année, lors de la Pentecôte, la Sainte Floride, patronne du village. La fête patronale propose de nombreuses animations :

- **17h** Grand Messe à l'église,
- **18h** danses provençales avec la troupe « Leï Messugüé » et dépôt de gerbe au Monument aux morts,
- **19h** apéritif d'honneur suivi d'un repas dansant sur la place de la Font-Neuve et une fête foraine pour le plaisir des petits !

Point Info Tourisme : 04 93 60 61 72 ou www.mairie-opio.fr





► Soirées Estivales du Conseil Départemental

DU 15 JUILLET AU 11 AOÛT
A L'AMPHITHÉÂTRE DU PARC DE LOISIRS
ROUTE DE CANNES À PARTIR DE 21H

- **Le 15 juillet** : The Beatlovs « Beatles tribute band », replongez-vous dans la folie de la Beatlemania.
- **Le 21 juillet** : Original Cosoletto Brothers - groupe influencé par la musique afro américaine de la fin du XIXème siècle à nos jours.
- **Le 28 juillet** : Cabaret sous les Etoiles. Programme exceptionnel et très varié d'artistes de cirque venus de différents pays européens : jongleur, acrobates, équilibristes et magiciens...
- **Le 11 août** : What Elle's, des six miss qui composent le groupe émanent des effluves aux parfums jazzy, latins et funky, des arômes de Rhytm&Blues et de disco.

Entrée libre

Info : mairie-opio.fr ou Point Info Tourisme 04 93 60 61 72



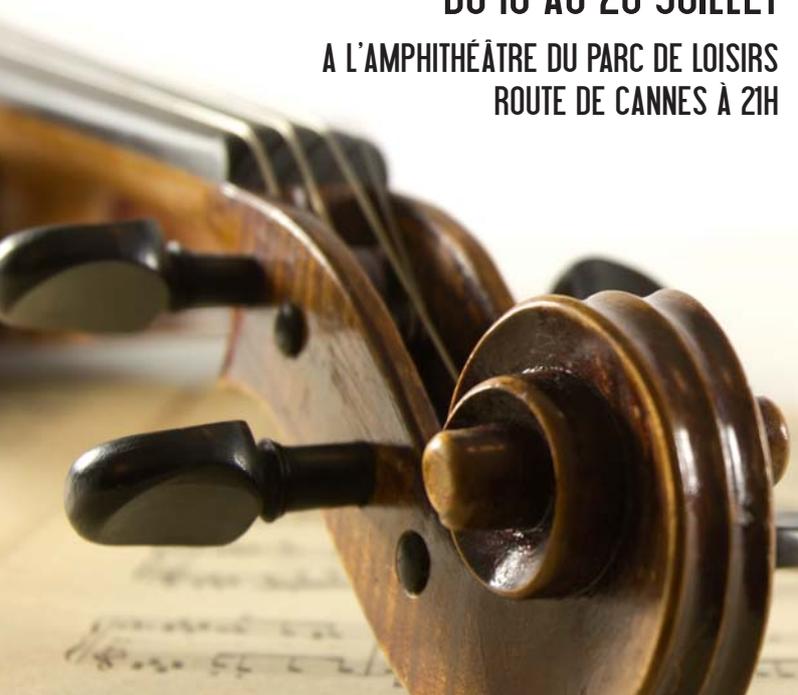
► Festival de musique classique "les Nocturnes d'Opio"

DU 16 AU 26 JUILLET
A L'AMPHITHÉÂTRE DU PARC DE LOISIRS
ROUTE DE CANNES À 21H

- **Le 16 juillet** : « Duo les Muses » avec Iane Roulleau : Soprano, Nelly Foucarde : Piano (Œuvres de Duparc, Strauss)
- **Le 19 juillet** : « Récital Flûte Piano » Avec Véronique Charpentron : Flûte et Fabien Charpentron : Piano (Œuvres de Bach, Haydn, Taffanel)
- **Le 20 juillet** : « Le sud » Avec Philippe Mariotti et Pascal Polidori : guitares (Œuvres de Bosserini, Tarrega, Piazzolla)
- **Le 26 juillet** : « Ensemble Appassionato » Avec Charles Arzounian : violoncelle, Marika Hofmeyr : Piano (Œuvres de Beethoven, Franck, Schnittke)

Entrée payante, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

Info : mairie-opio.fr



► Back to Roots "Journées Harley Davidson"

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUILLET

AU PARC DE LOISIRS - ROUTE DE CANNES,
SAMEDI DE 9H À MINUIT ET DIMANCHE DE 9H À 22H

■ Concerts, animations, bike show, stands et balade en moto à 10h45 le dimanche.

■ Restauration sur place.



Entrée libre

Info : mairie-opio.fr ou Point Info Tourisme 04 93 60 61 72

► Festival de Jazz : "Jazz'Up sous les oliviers"

Parrainé par Richard Galliano

DU VENDREDI 04 AU DIMANCHE 06 AOÛT

A L'AMPHITHÉÂTRE DU PARC DE LOISIRS
ROUTE DE CANNES À PARTIR DE 21H

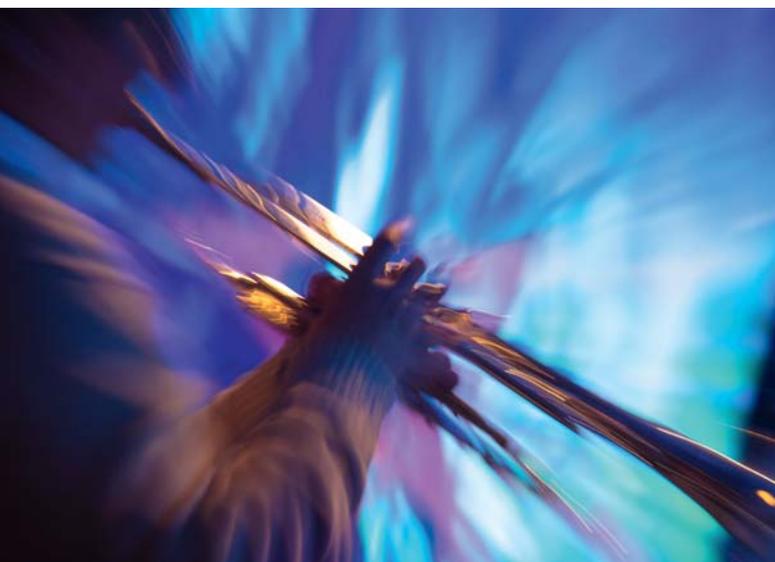
■ **Le 4 août** : en 1ère partie : « Accordéon Jazz Tribute » avec « New Meeting quartet », et en 2ème partie : « Jean-Christophe Galliano Jazz Musette »

■ **Le 5 août** : « East Orange Funk »

■ **Le 6 août** : « Philippe Villa trio »

Entrée libre

Info : mairie-opio.fr et jazzup06.org



► Commémoration de la Libération d'Opio, le Rouret et Châteauneuf

JEUDI 24 AOÛT



18h30 : Cérémonie patriotique et dépôt de gerbe

19h : Apéritif

20h : Repas dansant « musique guinguette »

Renseignements : Point Info Tourisme 04 93 60 61 72

► Festivités de mai à août

MAI

- 21 **FÊTE DE LA ROSE**
- 27 Soirée Jazz Up « Djalamichto Quartet »
- 31 Petit bal traditionnel de l'Olivette

JUIN

- 4 **FÊTE PATRONALE SAINTE FLORIDE**
- 4 Nettoyage des chemins d'Opio
- 6 Spectacle de fin d'année Opio temps danse
- 9 Soirée à thème « Nice Party »
- 10 et 11 Exposition au Cabanon de Jo
- 10 et 11 Spectacle Cie recto verso - Ateliers
- 17 et 18 Exposition de peintures de l'Olivette
- 21 Fête de la musique et Feu de la Saint Jean
- 23 Concert Chorale « Le Chant des Cigales »
- 24 Soirée jazz up : Trio « Tu dances ? »
- Homage à John Coltrane
- 24 Kermesse de l'école primaire de la Tour
- Du 24 juin au 9 juillet**
- Tournoi de tennis « Open jeunes et adultes »
- 25 Spectacle de fin d'année et Portes ouvertes de l'association Jeux m'balade
- 25 Run Coluche : Rassemblement à Opio à 11h15.
- Homage devant la stèle

UN TRÈS BEL ÉTÉ
À TOUS !



JUILLET

- 1^{er} Kermesse des pitchounes d'Opio
- Du 04 juillet au 22 août**
- Tous les mardis soirs « Été théâtral »
- 8 et 9 Exposition au Cabanon de Jo
- 13 Soirée brochettes
- 15 Soirées Estivales du CDO6
- The Beatlovs « Beatles Tribute land »
- 21 Soirées Estivales du CDO6
- « Original Cosoleto Brothers »
- 28 Soirées Estivales du CDO6
- « Cabaret sous les étoiles »

Du 16 au 26 FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE « LES NOCTURNES D'OPIO »

- 23 Ballet « Au pas de l'arbre »
- 29 et 30 **BACK TO ROOTS - JOURNÉES HARLEY DAVIDSON**

AOUT

- 02 Concert « Hommage à Jacques Brel »
- 5 et 6 Exposition au Cabanon de Jo
- Du 4 au 6 FESTIVAL DE JAZZ « JAZZ UP SOUS LES OLIVIERS »**
- 11 Soirées Estivales du CDO6 - « What Elle's »
- 24 **COMMÉMORATION LIBÉRATION D'OPIO -
Le Rouret et Châteauneuf** et soirée guinguette
- 25 Concert « Michel Orion en concert... »
- « Que reste-il de nos chansons ? »
- 26 Concert instrumental
- Jazz Malaxé « ARIANA in progress »

SEPTEMBRE

- 10 Forum des associations



PROGRAMME
SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ.
SUIVEZ NOUS EN VOUS INSCRIVANT
À NOTRE NEWSLETTER SUR :
WWW.MAIRE-OPIO.FR

